

Cher(e) adhérent(e),
nous avons l'honneur de vous convier, en qualité de membre,
à l'assemblée générale ordinaire de l'ANPDE, qui se tiendra le :
Samedi 20 novembre 2021 de 10h00 à 12h00
En visioconférence
Connection avec le lien

Ordre du jour :

Exposé et approbation du rapport moral sur l'exercice 2020
Exposé et approbation des comptes de l'exercice 2020
Approbation des tarifs des cotisations pour l'exercice 2022
Questions diverses

Les documents nécessaires à votre information seront disponibles sur le site internet de l'ANPDE (www.anpde.asso.fr) à compter du
01 novembre 2020.

Ces documents seront également disponibles au siège de l'ANPDE (132 avenue du Général Leclerc ; 75014 PARIS), pour une
consultation sur place aux heures d'ouverture du secrétariat.

Dans le cas où vous ne pourriez assister vous-même à l'assemblée générale ordinaire, selon les modalités décrite
dans l'article 10 des statuts de l'ANPDE et l'article 7.3 du Règlement Intérieur, vous ne pouvez pas être
représentés « les pouvoirs ne peuvent être utilisés pour les élections à distance ».

Associativement,

Pour Brigitte Prévost, Présidente de l'ANPDE

La secrétaire générale
Emmanuelle Lefebvre Mayer

